



DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUCHELAY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 2 Juillet 2025, à 20h10

En exercice : 23**Présents :** 17**Excusés :** 4**Absents :** 2**Votants :** 21**Date de la convocation :**
27/06/2025**Président de séance :**
Stéphane TREMBLAY**Secrétaire de séance :**
Alain DECHÂTRETTE**Rapporteur :**
Stéphane TREMBLAY**N° interne de l'acte :**
2025_III_14

Mercredi 2 juillet 2025, le Conseil Municipal de la commune de Buchelay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie dans la salle du Conseil.

Membres présents :

BARRAUD Charlotte, CARBONNE Laetitia, CHARINI Jémima, DECHÂTRETTE Alain, DEFRESNE Alain, DETLING Alexandrine, DOURAIS Aurélie, GHAZOUANI Fahd, GUYON Stéphanie, EL MAÂTOUK Hicham, MILON Philippe, MOREL Marie-Pierre, MUSSARD Michèle, RUIZ Richard, SMAIL Zakia, TALEB Karim, TREMBLAY Stéphane.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

ALZAR Emmanuel (donne pouvoir à : DETLING Alexandrine), AMARA Sonia (donne pouvoir à : TREMBLAY Stéphane), DUBARRY MILANO Mattéo (donne pouvoir à : DEFRESNE Alain), FORISSIER Julien (donne pouvoir à : RUIZ Richard).

Membres Absents :

DUPUIS Arnaud, EL MANANI Safiya.

Objet de la délibération

Renouvellement des conventions culturelles de partenariat pour la saison 2025/2026

Contexte

La commune de Buchelay, riche d'un tissu associatif culturel actif, met à disposition depuis des années et dans un cadre conventionnel, des locaux municipaux à de nombreuses associations.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Les conventions signées en 2023 avec ces mêmes associations culturelles arrivent à terme le 31/08/2025.

Afin de permettre à ces mêmes associations de débiter la saison 2025/2026 dans les meilleures conditions possibles, il convient de procéder au renouvellement des conventions les liant à la commune.

Les sept associations concernées jouiront donc à compter du 01/09/2025 d'une convention de mise à disposition de locaux municipaux jusqu'au 31/08/2026.

Ces conventions pourront être reconduites par voie expresse et pour une année supplémentaire soit jusqu'au 31/08/2027 au plus tard.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les conventions de partenariat existant entre la municipalité de Buchelay et les associations suivantes, ayant pour objet la promotion de la culture et des loisirs:

- Signe et Image,
- Calliope,
- Scrap &vous,
- La Note rose,
- Boa Brass Band,
- Buchelay Country Dreams,
- L'Idée à coudre,

Considérant l'expiration au 31 août 2025 de ces conventions de partenariat entre la Mairie de BUCHELAY et les associations culturelles et de loisirs,

Considérant qu'il convient de renouveler et signer les conventions de partenariat déterminant précisément les engagements des deux parties, à savoir la commune de BUCHELAY et les associations culturelles et de loisirs suivantes :

- Signe et Image,
- Calliope,
- Scrap &vous,
- La Note rose,
- Boa Brass Band,
- Buchelay Country Dreams,
- L'Idée à coudre,

Considérant que ces conventions doivent être approuvées par délibération du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité avec 21 voix pour :

Article I : D'approuver les conventions de partenariat entre la Mairie de Buchelay et les associations :

- Signe et Image
- Calliope

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- Scrap & vous
- La Note rose
- Boa Brass Band
- Buchelay Country Dreams
- L'Idée à coudre

Article II : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,

Article III : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article IV : Le Maire de Buchelay et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Résultats de vote : Adopté

Pour : 21 voix Stéphane TREMBLAY, Emmanuel ALZAR, Sonia AMARA, Zakia SMAIL, Alain DEFRESNE, Philippe MILON, Charlotte BARRAUD, Laetitia CARBONNE, Jémima CHARINI, Alain DECHÂTRETTE, Alexandrine DETLING, Aurélie DOURAIS, Mattéo DUBARRY MILANO, Fahd GHAZOUANI, Stéphanie GUYON, Marie-Pierre MOREL, Michèle MUSSARD, Richard RUIZ, Hicham EL MAÂTOUK, Julien FORISSIER, Karim TALEB

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

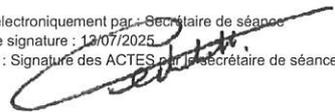
N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

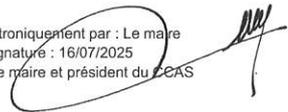
Alain DECHÂTRETTE,
Secrétaire de séance,

Stéphane TREMBLAY,
Maire de BUCHELAY.

Signé électroniquement par : Secrétaire de séance
Date de signature : 16/07/2025
Qualité : Signature des ACTES par le secrétaire de séance



Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 16/07/2025
Qualité : Le maire et président du CCAS



Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :